

CHAPITRE 2 : Les mécanismes de la création monétaire

La création monétaire consiste à accroître la quantité de monnaie détenue par les agents non financiers, c'est-à-dire une augmentation de la masse monétaire. La création monétaire signifie la mise en circulation d'une nouvelle quantité de monnaie et non la substitution d'une forme à une autre.

On a trois catégories d'agents qui ont le pouvoir de la création monétaire : la banque centrale (billets), le trésor public (pièces) et les banques.

Section 1 : Le processus de création monétaire :

1.1) Les banques et la création de monnaie scripturale bancaire :

Les banques créent de la monnaie lorsqu'elles distribuent des **crédits aux agents non financiers** ; lorsqu'elles souscrivent à des **émissions de titres** ; ou lorsqu'elles **achètent des devises** ou lorsqu'elles achètent des **actifs réels**.

Pour comprendre ce processus, on va prendre le cas d'une économie simplifiée avec une seule banque, puis une économie avec plusieurs banques.

1.1.1) La création monétaire dans une économie simplifiée :

On suppose qu'il existe une seule banque, donc une seule forme de monnaie : la monnaie scripturale. La banque accorde un crédit de 100 000 € à une entreprise X (la somme est inscrite dans le compte courant ou dans le dépôt à vue, en échange d'un engagement de remboursement à l'échéance prévue). Au bilan de la banque, l'opération correspond à une double inscription : à l'actif, ce sera la créance de la banque sur l'entreprise X ; au passif, ce sera le compte courant de l'entreprise X.

La double inscription d'un même montant à l'actif et au passif du bilan de la banque constitue l'acte par lequel elle crée de la monnaie. En effet, il y a un accroissement de la quantité de monnaie détenue par les agents non financiers. Ce sont les crédits qui font les dépôts et non l'inverse. Il n'y a pas ici des sommes préexistantes au sein de la banque (création monétaire à partir de rien).

Les paiements entre agents s'effectuent au moyen de transfert de compte à compte au sein du passif de la banque. La monnaie ne peut jamais quitter la comptabilité de l'établissement émetteur, puisqu'il n'y a qu'une banque → il n'y a **aucune fuite du système bancaire**.

La seule différence entre la création monétaire, à l'occasion du crédit (ou achat de titre de dettes : obligations...) est que cette création n'est que provisoire. Quand le crédit ou la dette est remboursé, il y a destruction monétaire.

La quantité de monnaie en circulation augmente que si les flux de création l'emportent sur les flux de destruction.

1.1.2) La création monétaire dans un système à banques multiples :

A- Le système non hiérarchisé : en pratique, il existe plusieurs banques dans une économie et la monnaie créée par une banque peut être redéposée dans une autre banque. L'établissement est alors confronté à des **fuites du circuit bancaire**.

B- Le système hiérarchisé : dans un tel système, il existe une **banque centrale**, qui **crée la monnaie centrale**, et des **banques commerciales** (ou banques de second rang), qui **créent de la monnaie bancaire**. Cette **monnaie centrale** a la forme de **billets**, mais se présente aussi sous une forme **scripturale**, comme la monnaie bancaire.

En effet, chaque banque commerciale détient un compte à la banque centrale, qui lui permet de régler ses opérations avec les autres banques.

Plus généralement, lorsqu'il existe un **grand nombre de banques**, les **opérations de refinancement** s'effectuent sur le **compartiment interbancaire du marché monétaire**, sur lequel les banques négocient leur excédent et leur déficit de trésorerie.

Ainsi, le système bancaire dans son ensemble a toujours un pouvoir de création monétaire **théoriquement** illimité. En effet, les **fuites** d'une banque **limitent** sa propre **création monétaire** et elle va s'effectuer en faveur d'une autre banque. Par conséquent, elle favorise la création monétaire de cette dernière.

Tout d'abord, la création monétaire est nécessairement **limitée par les besoins des agents économiques**, puisque l'**origine** de la **création monétaire** est l'**acquisition par le système bancaire** d'une **créance** sur les agents économiques.

Par ailleurs, jusqu'à présent, on a supposé que la **totalité** du **refinancement bancaire** est réalisée par les **banques**. Or, les banques devront **faire appel en dernier ressort au refinancement** de la banque centrale.

Enfin, le système bancaire doit y mettre de sa propre monnaie, appelée monnaie de banque ou monnaie scripturale. En revanche, des problèmes de liquidité se posent à lui lorsque les agents économiques **demandent des billets**, forme de monnaie que le système bancaire ne peut pas émettre ; ou souhaitent **acquérir des devises étrangères** ; ou quand ces **agents** sont **en relation avec le Trésor public** ; dont le compte n'est pas géré par les banques mais par la banque centrale. Toutes ces opérations mettent le système bancaire en état de dépendance vis-à-vis de la banque centrale.

Section 2 : les limites de la création monétaire : les facteurs de la liquidité bancaire :

Les **fuites** sont les **billets en circulation** ; les fuites sous forme de **devises** ; les **opérations avec le trésor public** ; et enfin les **réserves obligatoires**.

Les trois premiers facteurs sont qualifiés d'autonomes. Le dernier est qualifié d'institutionnel car il est conditionné par la banque centrale.

A- Les fuites sous forme de billets : la circulation des billets constitue un **facteur structurel de pression sur la liquidité bancaire**. En effet, les **demandes de conversion de monnaie scripturale en billets** constituent pour les banques une **fuite de monnaie centrale** importante, qui réduit leur liquidité bancaire, qui les oblige à obtenir ces fonds auprès de la banque centrale.

B- Les fuites sous forme de devises : ces besoins de liquidité sont liés aux **mouvements internationaux de marchandises** et de **capitaux**. Ils sont liés aux échanges entre résidents et non résidents. Il y a **amélioration** de la liquidité bancaire en cas **d'entrée de devises** ; **détérioration** de la liquidité bancaire dans le **cas inverse**.

Par exemple, si un résident détient une créance sur un non résident, il a par exemple vendu des marchandises en contrepartie de devise. L'agent résident va céder les devises à sa banque, qui va, à son tour, les vendre à la banque centrale, et obtenir en contrepartie de la monnaie centrale. Dans ce cas, on parle d'augmentation de la liquidité bancaire.

Dans le cas inverse, si le client de la banque a une dette envers un agent non résident qu'il doit régler en devises, la banque va se procurer ces devises contre de la monnaie centrale. Par conséquent, la liquidité bancaire va diminuer.

C- Les fuites vers le Trésor public : les **clients des établissements de crédit** sont **en relation régulière avec le Trésor public**, notamment lorsqu'ils paient leurs **impôts** ou, à l'inverse, lorsque le Trésor public **paie ses fonctionnaires**.

Or, il se trouve que le **compte du Trésor public** est **géré** non pas par le système bancaire mais par la **banque centrale**. De ce fait, toutes les **opérations** entre les **clients** des établissements de crédit et le **Trésor public** vont **affecter les avoirs** de ces établissements auprès de la banque centrale.

Par exemple, lorsqu'un agent non financier paye ses impôts, le compte de la banque de ce client est débité à la banque centrale et le compte du Trésor public est crédité. Dans ce cas, il y a une perte de liquidité.

Au contraire, lorsque le Trésor public paye ses fonctionnaires, le compte du Trésor à la banque centrale est débité et le compte de la banque est crédité. Dans ce cas, il y a une augmentation de liquidité.

D- La réglementation des réserves obligatoires : la banque centrale ajoute un dernier facteur de pression sur la liquidité bancaire par le système des réserves obligatoires. Chaque **banque commerciale** est **obligée** de **maintenir** sur son compte à la **banque centrale** une **certaine somme**. Ce **montant** de réserve obligatoire est **calculé** en **proportion de la masse des dépôts des clients** (ce sont généralement les dépôts à vue et les dépôts à court terme). Par ce mécanisme, la **banque centrale augmente** le **besoin de refinancement** des **banques commerciales** en monnaie centrale.

E- Le bilan (simplifié) de la banque centrale :

ACTIF	PASSIF
<ul style="list-style-type: none"> - Devises (créances sur les agents non résidents) - Refinancement - Concours apportés au Trésor public 	<ul style="list-style-type: none"> - Billets en circulation - Réserves (comptes créditeurs des banques commerciales) = réserves obligatoires + réserves libres (réserves excédentaires) - Compte du Trésor public (compte rarement)

	créditeur ; quasiment toujours endetté)
--	---

Au **passif** du bilan de la banque centrale, on observe la **monnaie centrale**, appelée aussi *base monétaire*, qui comporte les **billets en circulation** ; les comptes créditeurs des banques commerciales (**réserve**) ; le **compte du Trésor public**.

Cette monnaie centrale a été créée en contrepartie des créances inscrite à l'**actif**, c'est-à-dire : les **devises** acquises par la **banque centrale** ; les **concours** apportés au **Trésor public** ; les créances sur le système bancaire sont représentées à l'actif par les opérations de **refinancement**.

Les agents non financiers font appel aux banques commerciales, qui leur accordent des crédits sous forme de monnaie scripturale (= monnaie de banque). Mais les banques centrales ont également besoin, en permanence, de refinancement (à cause des fuites) auprès de la banque centrale, qui leur fournit de la monnaie centrale.

Section 3 : Les contreparties de la masse monétaire (M3) :

M3 est la **source** de la **création monétaire**, c'est-à-dire les opérations qui conduisent à une création monétaire. Les contreparties de M3 sont constituées des créances détenues par les institutions financières monétaires à l'origine de la création monétaire.

Bilan des institutions financières monétaire :

<i>ACTIF</i>	<i>PASSIF</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Créances sur les agents résidents - Créances sur les agents non résidents - Divers (actifs immobiliers...) 	<ul style="list-style-type: none"> - M3 - Ressources non monétaires des institutions financières monétaires - Engagements vis-à-vis des agents non résidents

M3 = créances sur les résidents + créances nettes sur les non résidents (créances – engagements) + divers – ressources non monétaires des IFM

Les créances sur les résidents comprennent les **crédits accordés** (au secteur public ou privé) par les IFM aux résidents de la zone Euro ; les **titres achetés** par les IFM.

Les ressources non monétaires : comprennent les **titres à long terme** (dont la durée est supérieure à 2 ans) ; les **dépôts à terme** d'une durée **supérieure à 2 ans** ; les **dépôts remboursables** avec **préavis supérieur à 3 mois**.

Les créances sur les non résidents correspondent aux **avoirs** des agents n'appartenant **pas à la zone Euro** ; aux **crédits accordés** aux non résidents ; aux **titres émis** par les non résidents.

Les engagements sont les **dépôts** des **non résidents** de la zone Euro auprès des **IFM résidents** ; des **crédits accordés par les non résidents** aux institutions financières résidentes ; les **titres des IFM résidentes**, qui sont achetés par les non résidents.